

COMMUNE de LES IFFS 2018 – 05

35630 LES IFFS
République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mil dix-huit, le six juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GICQUEL, 1^{er} adjoint au Maire.**

Présents :

M. GICQUEL Pierre, M. Thierry GENARD M Jean-Pierre GUILLEMER M. Jean-Yves JULLIEN, M. Hervé de LA VILLEON

Afférents au Conseil Municipal : 5

Date de convocation : le 29 juin 2018

En exercice : 9

Date d'affichage : le 29 juin 2018

Qui ont pris part à la délibération : 8

Secrétaire de séance : Jean Yves JULLIEN

Absents excusés :

Monsieur Christian DAUGAN pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GUILLEMER

Madame Nathalie GAURON pouvoir à Monsieur Hervé de LA VILLEON

Madame Emmanuelle LOUVEL pouvoir à Monsieur Pierre GICQUEL

Absent ; M. André FAURE

Ordre du jour du Conseil :

I- INFORMATION

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

II- PRESENTATION DES PROJETS DE DELIBERATIONS

- Propositions de devis pour l'éclairage public dans le cadre des CEE (Certificat d'économie d'énergie)
- Propositions de devis pour le plan lumière dans le cadre des CEE
- Décision modificative n°1 pour intégrer le dispositif des CEE au budget
- Participations de fonctionnement aux écoles
- Indemnité de gardiennage de l'église 2018
- Proposition d'une convention de groupement de commande par la communauté de communes Bretagne Romantique
- Points divers :
 - o Berges de l'étang Saint Fiacre
 - o Départ de Monsieur PERRON
- Questions diverses

I- INFORMATION

Le compte rendu de la séance du 8 juin 2018 est adopté à l'unanimité.
Monsieur Jean Yves JULLIEN est désigné secrétaire de séance.

II- DELIBERATIONS

DELIBERATION N°43-

Propositions de devis pour l'éclairage public dans le cadre des CEE (Certificat d'économie d'énergie)

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les propositions de devis pour le remplacement de l'éclairage public par des lanternes à LED. Il rappelle que pour ces travaux la commune est éligible à une prime CEE de 22 431€.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise VEZIE pour un montant de 21 400€HT et 25 680€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

DELIBERATION N°44-

Propositions de devis pour le plan lumière dans le cadre des CEE

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les propositions de devis pour le remplacement de spots du plan lumière de l'église Saint Ouen. Il rappelle que pour ces travaux la commune est éligible à une prime CEE de 8 626€.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise VEZIE pour un montant de 7 787€HT et 9 344.40€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

DELIBERATION N°45-

Décision modificative n°1 pour intégrer le dispositif des CEE au budget

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil que les sommes dont va pouvoir bénéficier la commune dans le cadre des CEE ainsi que les travaux associés ont été prévues à 7000€ lors de l'élaboration du budget. La commune ayant finalement pu bénéficier d'une enveloppe de 37 543€ de prime hors bonification, il apparaît nécessaire pour bénéficier de crédits budgétaires supplémentaires et pour conserver la sincérité du budget de procéder à la décision modificative suivante :

Dm n°1 : intégration des travaux d'économie d'éner

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-1311 : Etat et établissements nationaux | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 36 000.00 € |
| TOTAL R 13 : Subventions d'investissement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 36 000.00 € |
| D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct° | 0.00 € | 36 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0.00 € | 36 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 36 000.00 € | 0.00 € | 36 000.00 € |
| Total Général | | 36 000.00 € | | 36 000.00 € |

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la décision modificative n°1.

DELIBERATION N°46-

Participations de fonctionnement aux écoles

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au conseil les demandes de participation au fonctionnement des écoles maternelles et primaires reçues pour l'année 2017/2018.

| Ecole | Coût par élève | Nombre d'élèves | TOTAL |
|--|-----------------------|-----------------|-------------------|
| Ecole Publique de la Chapelle Chaussée | Maternelle : 1472.48€ | 6 | 12336.64€ |
| | Primaire : 437.72€ | 8 | |
| Ecole Publique de Tinténiac | Maternelle : 1132.37 | 4 | 6628.28€ |
| | Primaire : 349.80€ | 5 | |
| Ecole Notre Dame de Tinténiac | Maternelle : 1 180.00 | 2 | 4 220,00€ |
| | Primaire : 372.00 | 5 | |
| Total | | | 23 184,92€ |

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte le versement des participations précédentes et charge Monsieur le Maire de les mandater.

DELIBERATION N°47-

Indemnité de gardiennage de l'église 2018

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil que la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 mars 2018, relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales, a fixé le plafond indemnitaire applicable pour ce gardiennage à 120,97€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité l'indemnité de gardiennage 2018 à 120,97€.

DELIBERATION N°48-

Proposition d'une convention de groupement de commande par la communauté de communes Bretagne Romantique

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil que le conseil communautaire a approuvé une convention portant création d'un groupement de commande permanent entre la CCBR et les communes du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas souscrire à cette convention, estimant les services proposés inadaptés aux besoins de la commune.

DELIBERATION N°49-

Points divers :

○ **Berges de l'étang Saint Fiacre**

En l'absence de nouveaux devis concernant l'empierrement le conseil décide de remettre à plus tard l'étude de ce point. Monsieur le 1^{er} adjoint prévoit de poursuivre cette démarche avec Monsieur FAURE, en charge du dossier.

○ **Point café Saint Fiacre :**

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil de la réception d'un courrier de la Préfecture adressé à Monsieur le Maire concernant la cessation d'activité du café restaurant Saint Fiacre. Ce courrier est transmis à Maitre CHAUVIN pour suites à donner.

○ **Départ de Monsieur Léo PERRON :**

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le Conseil du départ de Monsieur Léo PERRON à qui il adresse ses remerciements pour tout le travail accompli depuis son entrée en fonction en Mars 2017. Monsieur le 1^{er} adjoint lui adresse ses chaleureuses félicitations et ses vœux de réussite pour ses nouvelles fonctions au sein de Rennes Métropole.

DELIBERATION N°50-

Questions diverses :

- Monsieur de LA VILLEON se fait l'écho de demandes s'inquiétant de l'ancienneté et de la dangerosité du système électrique à l'intérieur de l'église. Monsieur le 1^{er} adjoint indique que des devis vont être demandés à des électriciens pour revoir cette installation.
- Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil que le chauffe-eau de la salle des fêtes a rendu l'âme après de longues années de bons et loyaux services. Un nouveau chauffe-eau d'un montant de 615.60€ TTC a été installé bénévolement par Monsieur le Maire.
- Monsieur le 1^{er} adjoint suggère un réaménagement floral de la place de la mairie. Cette question fera l'objet d'un prochain débat.

Pour extrait conforme,
Délibération publiée le 16/07/2018
Transmise le 16/07/2018 Certifié exécutoire,
Le 1 Adjoint au Maire,
P GICQUEL

Le Maire
M. C. DAUGAN
Absent

1^e Adjoint
M. P. GICQUEL

2^e Adjoint
M. J.P GUILLEMER

M. A. FAURE
Absent

M T. GENARD

M. H. de LA VILLEON

M. J.Y JULLIEN

Mme E. LOUVEL
Absente

Mme. N. GAURON
Absente